

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES
DE LA SANTE ET DU TRAVAIL

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

DECRET N° 71/91 du 30/3/71 MT.DGT.DELC.-7/6
portant intégration et nomination de Monsieur
ONTSIRA Jules dans les cadres de la catégorie A
hiérarchie I de l'Enseignement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VISAS :

Vu la Constitution du 30 décembre 1969 ;
Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-195/FP du 5 juillet 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62-196/FP du 5 juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomina-
tion des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 64-165/FP-BE du 22 mai 1964 fixant le statut commu-
des cadres de l'Enseignement ;
Vu le décret n° 67-304 du 30 septembre 1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165
du 22/5/1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
Vu le dossier constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - En application des dispositions de l'article 2 du décret
n° 67-304 du 30/9/1967 susvisé, Monsieur ONTSIRA Jules, né vers 1946 à
Yonon (Djambala) titulaire de la licence es-Sciences, est intégré dans
les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseigne-
ment) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire, indice local
740 - ACC : néant.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date
de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal
Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, LE 30 Mars 1971

Par le Président de la République,
Président du Conseil d'Etat
Le Ministre de l'Education Nationale

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGT.DELC 5
DGT-BST 1
DF 3
CF 2
SGE 2
DRH 1
SGCE/BC 1
Intéressé 1

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail

H. L O P E S.-

Commandant M. NGOUABI.-

P. Le Ministre des Finances et du Budget
en mission

Le Ministre des Affaires
Etrangères

A. ICKONGA.-

Ch. N'GOUOTO.-